

**DEMANDES DE REINSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE MONTESERRAT CABALLE**

DU 5 AVRIL 2024 AU 12 MAI 2024

**Cette campagne de demande de réinscriptions s'adresse aux élèves inscrits au conservatoire en 2023 2024 et qui souhaitent y poursuivre leur scolarité en 2024 2025**

**ATTENTION :**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DELAIS (avant le 12 mai 2024) NE SERA PAS TRAITÉ ET VOTRE DEMANDE DE REINSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. VOTRE PLACE OU CELLE DE VOTRE ENFANT RISQUE D'ÊTRE ATTRIBUÉE À UN AUTRE ÉLÈVE**

**Pour les demandes de changement d'instrument et de professeur, un courrier doit être adressé au service scolarité avant le 12 mai 2024 afin que la demande puisse être étudiée en conseil de passage fin juin 2024.**

**Les élèves musiciens qui seront en CP l'année prochaine** commenceront l'étude d'un instrument :

- Si vous avez participé au mois de mars à l'une des séances découverte, merci de nous indiquer les choix d'instruments de votre enfant, par ordre de préférence (au moins 2) afin que nous puissions l'admettre dans l'une de nos classes pour la rentrée prochaine.
- Si vous n'avez pas participé aux différentes séances de découverte organisées dans les sites d'enseignement, nous vous invitons à échanger dès à présent avec le professeur d'éveil musical de votre enfant qui accompagnera votre enfant dans son choix.

Merci de nous indiquer les choix d'instruments de votre enfant, par ordre de préférence (au moins 3) afin que nous puissions le convier aux différents test d'entrée afin de l'admettre dans l'une de nos classes pour la rentrée prochaine.

**I - MODALITÉS DE DEMANDE DE REINSCRIPTION****PROCEDURE DE DEMANDE DE REINSCRIPTION – DOCUMENTS A FOURNIR****LES DEMANDES DE RE INSCRIPTIONS S'EFFECTUERONT EN LIGNE VIA LA PLATEFORME IMUSE**

- 1) Consulter le mail qui vous a été transmis précédemment et dans lequel nous vous avons communiqué votre code d'accès (identifiant) à la base IMUSE.
- 2) Se rendre sur le site internet du CRR : <https://www.crrperpignanmediterraneemetropole.fr/>
- 3) Se connecter à la PLATEFORME IMUSE
- 4) Cliquer sur extranet et rejoindre la section « réinscription »
- 5) Cocher la case Réinscription administrative
- 6) Renseigner en ligne la fiche de réinscription **2024-2025** si des changements ont eu lieu dans votre situation (adresse, téléphone, etc...). Merci aussi de préciser la classe et l'établissement scolaire à la rentrée 2024.  
Vous pouvez aussi apporter tout renseignement utile dans la section commentaires
- 7) Cocher la case « j'ai lu et j'accepte les conditions de facturation »
- 8) Joindre au dossier :

- **Obligatoire** : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (les attestations d'hébergement et les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées) **OU** dernier avis taxe foncière.
- Votre avis dernier de non-imposition **si vous n'êtes pas imposable (toutes les pages)** *Sans possibilité de recours – tout document transmis ultérieurement ne sera pris en compte*
- Un RIB en cas de nouvelle **demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires** (ne pas le fournir si déjà donné les années précédentes) *Sans possibilité de recours – tout document transmis ultérieurement ne sera pris en compte et les frais de scolarité seront dus en une seule fois*
- Un certificat médical attestant de la capacité de l'élève pour la pratique de la **danse, daté de moins de 3 mois** - uniquement pour le **cursus danse**.

## II - ACCES AUX ENSEIGNEMENTS

### L'entrée en cursus musique :

- Si votre enfant désire débiter un instrument (scolarisé en CP à la rentrée 2023) : merci de préciser ses choix dans la case « commentaire ».
  - Pour toute demande de changement d'instrument, de changement de professeur, de complément de cursus : merci de préciser son choix dans la case « commentaire ».
- Toute demande d'entrée en classe instrumentale est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement

**L'entrée en cursus musique actuelle** est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement

**L'entrée en cursus danse** est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement.

**L'entrée en cursus théâtre** est soumise à un entretien de motivation et à un test de positionnement.

**Les entretiens de motivation et tests de positionnement OBLIGATOIRES** seront programmés entre le 17 et 22 juin 2024 - une convocation vous sera envoyée par mail. Les résultats d'admission seront rendus publics à partir du 5 juillet 2024.

## III – EMPLOI DU TEMPS - DATES ET CONDITIONS DE RENTREE

Les horaires des cours collectifs seront consultables dès réception de notre mail d'information et, sous réserve de modification, au plus tard le 19 juillet 2024 sur votre espace élève imuse.

**Votre demande de réinscription sera ferme et définitive à compter de cette date.**

Pour les horaires de cours individuels, les professeurs vous contacteront début septembre pour fixer l'heure du cours qui privilégiera le regroupement de 2 ou 3 élèves en pédagogie de groupe.

La rentrée scolaire des élèves en Classe à Horaires Aménagés, sous réserve de modification, est programmée la semaine du 16 septembre 2024

La rentrée scolaire générale, sous réserve de modification, est programmée la semaine du 23 septembre 2024

Les cours individuels et collectifs reprendront donc dès le lundi 23 septembre 2024 sur l'ensemble des sites d'enseignement.

## IV – CONDITIONS ET GRILLE TARIFAIRES 2024 – 2025 -

Les frais d'inscription et de scolarité et les modalités financières (scolarité et location d'instrument), sont consultables sur le site internet du Conservatoire et **sont identiques à ceux de 2023 2024**

Rappel :

Le montant des frais de scolarité dépend du lieu de résidence ou d'imposition et du niveau d'imposition : les justificatifs retenus sont ceux qui sont communiqués à l'inscription, sans possibilité de recours.

Le paiement des frais de scolarité en 3 mensualités n'est possible que par prélèvement bancaire. Cette facilité de paiement ne peut être accordée que si le RIB a été transmis au moment de la demande d'inscription, sans possibilité de recours.

## V- LUTHERIE

**Les instruments disponibles à la lutherie du conservatoire sont :**

Bois : Basson, Clarinette, Flûte traversière, Hautbois, Instruments Catalans, Saxophone

Cordes : Alto, Contrebasse, Vièle de Gambe , Violon, Violoncelle

Cuivres : Cor, Trombone, Trompette, Tuba, Euphonium

Instruments polyphoniques : Accordéon, Harpe celtique

Percussions : Xylophone

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

L'attribution d'un instrument s'effectue **en priorité** aux élèves débutants. Bien que ceux-ci ne soient pas disponibles en nombre identique, nous essaierons de satisfaire la majeure partie des demandes. Afin d'être adaptés à la morphologie des enfants, certains instruments sont proposés en plusieurs tailles : quart, demi, trois quart, entier (pour les cordes) ou « petites mains » (pour certains vents).

L'enseignant est le seul interlocuteur qui détermine quelle taille convient le mieux à l'enfant.

Il est possible de réserver un instrument en venant retirer et compléter le document de réservation au secrétariat lutherie ou le télécharger sur le site du conservatoire.

### MODALITES DE LOCATION :

**Date de prise d'effet possible du contrat :**

Pour les réinscriptions : 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire

Pour les débutants nouveaux inscrits : 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire

**Le montant de la location est dû pour l'année scolaire** même si l'instrument est restitué avant la date de fin du contrat et quelle que soit la durée de la location (règlement en espèces, carte bleue, chèque libellé à l'ordre du trésor public) – **Cet instrument doit être assuré par le preneur**

**Toute location fera l'objet de l'établissement d'un contrat de location** après examen de l'état de l'instrument qui aura été déclaré conforme par l'administration ;

**En cas d'annulation d'inscription, la restitution de l'instrument est obligatoire et immédiate.**

**La durée du contrat de location est limitée à une année scolaire**, renouvelable sous réserve de la disponibilité de l'instrument au sein du parc instrumental du conservatoire et d'éventuelles nécessités pour l'administration.

**A la restitution** : il est impératif de procéder à une révision complète de l'instrument.

**En cas de réorientation** : l'élève peut changer d'instrument sous réserve de sa disponibilité

**PIECES A FOURNIR** :

**Attestation d'assurance** pour les instruments contre le vol et la casse

**VI – CONTACTS**

Scolarité : **téléphone** 04.68.08.63.70 ou par **mail** : [scolarite@crr.perpignan-mediterranee.org](mailto:scolarite@crr.perpignan-mediterranee.org),

Lutherie : **téléphone** 04.68.08.63.82